

AGIR AU CŒUR DES TERRITOIRES

SOMMAIRE

L'AMF EN ACTION

- 04 Chiffres clés 2021-2022
- 06 Finances et fiscalité locales
- 07 Intercommunalité et organisation territoriale
- 08 Environnement et transition écologique
- 09 Aménagement des territoires et revitalisation commerciale
- 10 Services à la personne
- 12 Gestion publique locale
- 15 Europe et international
- 16 Activité parlementaire
- 17 Les avancées obtenues par l'AMF

LA VIE DU RÉSEAU

- 19 Chiffres clés 2021-2022
- 20 Les commissions permanentes et groupes de travail
- 22 Les services de l'AMF
- 23 Information et communication
- 25 Les associations départementales de maires
- 27 Les services spécifiques de l'AMF

LE TROMBINOSCOPE

- 29 Le Bureau de l'AMF
- 30 Le Comité directeur
- 32 Les présidents d'association départementale
- 34 L'organigramme des services

ÉDITORIAL

L'AMF EST À VOS CÔTÉS, TOUS LES JOURS, PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

L'année qui s'est écoulée a confirmé que nous vivons le temps de l'urgence, qu'elle soit sanitaire, économique, climatique, sociale, civique ou géopolitique. À la crise du Covid dont les effets perdurent, a succédé une inflation forte, alimentée par une crise géopolitique en Ukraine, une crise civique, avec une abstention record aux dernières élections et une montée tendancielle de la violence, et des catastrophes naturelles en chaîne (incendies d'une ampleur inédite, ouragans, cyclones, inondations, sécheresses). La gestion de crise est désormais au cœur de notre activité quotidienne d'élus.

Face à cette instabilité, la commune est un repère. Les maires ont été à la hauteur des défis, organisant toute la vaccination contre le Covid, maintenant la continuité des services publics malgré l'envolée des prix de l'énergie, mettant les populations à l'abri lors des incendies et soutenant les pompiers face à l'épreuve des mégafeux, qui ont ravagé plus de 60 000 hectares de forêt. De même, quelques jours à peine après l'invasion brutale de l'Ukraine, une immense chaîne de solidarité s'est mise en place à l'initiative des maires pour soutenir les Ukrainiens et accueillir près de 100 000 réfugiés. L'AMF y a pris toute sa part, organisant notamment avec la Protection Civile la plus grosse campagne de dons réalisée en France à destination des Ukrainiens.

Notre conviction, c'est que nul ne doit abandonner sa responsabilité à la fatalité. Et pour être responsables, il faut avant tout être libres. C'est le cœur du combat que mène l'AMF. Cette année, nous avons proposé un projet puissant pour un nouvel acte de décentralisation. Nous avons défendu les libertés locales pour chaque texte examiné, et avons obtenu quelques avancées, notamment dans la loi 3DS.

Pour soutenir les maires, plusieurs enjeux prioritaires ont par ailleurs fait l'objet de travaux spécifiques dans le cadre de missions ou de groupes de travail dédiés, tels que la revitalisation rurale, la prévention et la gestion des risques, la maîtrise du foncier, la coopération transfrontalière, et l'Outre-mer. Par ailleurs, l'AMF a engagé des travaux sur l'amélioration des normes, mettant en place un Comité législatif et règlementaire.

« Face à cette instabilité, la commune est un repère. »

Enfin, l'AMF a renforcé sa présence auprès des associations départementales de maires. Le Président et les membres des instances sont présents à toutes les Assemblées générales départementales de maires, et l'AMF organise des séminaires dédiés pour faire remonter des préoccupations ou solutions envisagées.

De nombreux défis sont devant nous : comment rester à l'équilibre alors que les coûts de l'énergie, des matières premières et des fournitures s'envolent ? Comment lutter contre la violence qui augmente, y compris envers les élus ? Comment assurer la transition écologique, sans pour autant sacrifier le développement de la ruralité avec des dispositifs de planification rigides tels que le ZAN ou l'accélération des énergies renouvelables ?

Si nous choisissons d'être maires et présidents d'intercommunalité, ce n'est pas pour regarder le monde changer mais pour agir. L'AMF est à vos côtés, tous les jours, partout sur le territoire, pour défendre sans cesse votre capacité à agir.

Le Bureau exécutif de l'AMF



David LISNARD
président,
maire de Cannes (06)



André LAIGNEL
premier vice-
président délégué,
maire d'Issoudun (36)



Murielle FABRE
secrétaire générale,
maire de
Lampertheim (67)



François DELUGA
trésorier général,
maire de Le Teich (33)



Philippe LAURENT
deuxième vice-président,
maire de Sceaux (92)



Guy GEOFFROY,
vice-président,
maire de
Combs-la-Ville (77)



Jacqueline BELHOMME
maire de Malakoff (92)



Catherine VAUTRIN
vice-présidente,
présidente du
Grand Reims (51)

L'AMF EN ACTION

EN CHIFFRES



10 791
conseils délivrés



100
auditions
parlementaires



92
saisines
ministérielles



184
textes soumis
au CNEN
en **19** séances



80
amendements
parlementaires



1 763
réunions de travail



839
notes d'expertise

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

L'EXPERTISE DE L'AMF

Une des plus-values des services de l'AMF concerne le travail d'inflexion sur les lois de finances. Ils interviennent aussi sur d'autres sujets financiers et fiscaux, en lien avec différentes institutions.

Lois de finances

La loi de finances 2021 avait supprimé l'application du FCTVA pour les frais d'études, d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme à compter de l'exercice budgétaire 2021. L'AMF a obtenu, en loi de finances rectificative, la réintégration des frais liés à la réalisation de ces documents et à la numérisation du cadastre au sein de l'assiette automatisée. Des inflexions ont aussi été apportées aux lois de finances pour 2022, en obtenant la prise en compte des bases supplémentaires de taxe d'habitation 2020 dans le calcul de la compensation, augmentée ainsi de 100 M€. Par ailleurs, l'AMF a été en partie entendue sur le foncier bâti : la loi de finances 2022 prévoit une compensation intégrale, pendant dix ans, des exonérations de taxe foncière applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre janvier 2021 et juin 2026. Elle a aussi obtenu la prolongation du dispositif de compensation partielle des surcoûts liés à la crise sanitaire. En loi de finances rectificative 2022, elle a été partiellement entendue avec une dotation de 430 M€ pour compenser une part des surcoûts générés par la hausse des prix de l'énergie et le dégel du point d'indice.

Rencontres et webinaires

L'AMF organise des événements pour ses adhérents. Le 26 janvier, une rencontre technique a présenté la loi de finances 2022 et ses impacts sur le potentiel fiscal et la péréquation. Pour préparer le passage à l'instruction comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, un webinaire a été organisé le 1^{er} février avec la DGFIP. Autres sujets traités : le FCTVA (23 juin) ou la responsabilité des gestionnaires publics (6 juillet).



Réponses aux rapports de la Cour des comptes

Chaque année, la Cour des comptes sollicite l'AMF sur ses projets de rapports. En réponse à celui sur les finances locales en 2021, elle a souligné la faible prise en compte du contexte de crise économique et sanitaire (participation massive à la création des centres de dépistage et de vaccination). Elle a aussi dénoncé la confusion entre excédents et santé financière des collectivités. Et de citer la période de baisse des dotations pendant laquelle le bloc communal a dégagé des excédents, avec un niveau d'épargne resté élevé mais un effondrement inédit des investissements (-16 Md€). Concernant le rapport sur la CVAE, l'AMF a rappelé l'importance de sa territorialisation. Enfin, sur le rapport des scénarios de financements des collectivités, elle a regretté qu'il se limite à recentraliser les finances locales sans envisager un financement renforcé de la décentralisation.

Certification et instructions comptables

L'AMF poursuit la mise en place de la certification des comptes. En juin, une enquête auprès des collectivités expérimentant a montré une amélioration de la qualité comptable et de la connaissance des risques et des actifs. Mais avec une surcharge de travail qui nécessite des agents supplémentaires. L'AMF participe aux travaux du Conseil de normalisation des comptes publics. Concernant le transfert des digues domaniales en 2024, elle a fait valoir que leur inscription relève de la catégorie des infrastructures et non des terrains pour garantir l'éligibilité des travaux au FCTVA.

430 M€



dotation pour compenser les surcoûts générés par la hausse des prix de l'énergie et le dégel du point d'indice

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE

RÉPONDRE À LA SPÉCIFICITÉ DES SITUATIONS LOCALES

Actualité législative, finances, communes nouvelles, CRTE... L'AMF est sur tous les fronts pour défendre et informer ses adhérents.

Loi « 3DS »

La loi « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) du 21 février 2022 résulte d'un long cheminement législatif auquel l'AMF a beaucoup participé. Ce texte de 271 articles, restreint dans son ambition, contient plusieurs dispositions portées par l'AMF sur l'organisation des EPCI, les enjeux de transition écologique, de construction de logements sociaux, de santé, de cohésion sociale... Pour informer les élus, une brochure de l'AMF présente l'ensemble des dispositifs mis en place. Elle suit aussi les nombreux décrets d'application et ordonnances prévus par la loi à travers ses échanges réguliers avec les ministères et sa participation active au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

Finances intercommunales

L'AMF défend les EPCI lors de la discussion des projets de loi de finances en veillant à stabiliser leurs dotations, donner plus de visibilité sur leurs ressources et de souplesse dans leurs relations financières avec les communes. Elle a soutenu la démarche engagée par les communes membres de syndicats levant une contribution fiscalisée pour que celles-ci soient compensées à la suite de la réforme

de la taxe d'habitation. L'AMF propose deux simulateurs exclusifs : un outil d'estimation de la dotation d'intercommunalité mis à jour chaque année et un simulateur sur les pactes financiers et fiscaux (répartition de la DSC, du FPIC et des attributions de compensation). Concernant la réforme de la taxe d'habitation, elle poursuit un travail d'information (notes techniques, webinaire, vidéo, articles) et de conseils.

Publicité des actes

Engagée en 2021, la réforme de la publicité des actes des collectivités a fait l'objet d'échanges avec les services de l'État. L'AMF a notamment obtenu une dérogation pour les syndicats afin qu'ils puissent conserver l'affichage, s'ils le souhaitent. Elle a aussi demandé de clarifier la possible mutualisation de site internet communautaire et de sécuriser les décisions des collectivités sur le choix du mode de publicité.

Accompagner les communes nouvelles

L'AMF continue d'accompagner les élus sur les communes nouvelles. Un guide des bonnes pratiques, publié en septembre 2021, propose une boîte à outils : méthodologie, étapes clés, écueils à éviter, retours d'expériences... En 2021, deux temps forts ont eu lieu : la 6^e Rencontre nationale des communes nouvelles et le forum dédié du Congrès. En septembre, l'AMF a publié le tome 2 du Panorama des communes nouvelles qui revient sur leurs principaux facteurs explicatifs et formule des propositions d'évolution. Le 28 septembre, la 7^e Rencontre nationale, organisée au Sénat, a montré le rôle central du maire et des maires délégués pour assurer le lien de proximité avec la population et les acteurs locaux.

Enquête sur les CRTE

L'AMF a publié en juillet sa deuxième enquête sur les CRTE. S'ils ont été plutôt bien accueillis par les EPCI, ceux-ci soulignent néanmoins qu'ils ne doivent pas se traduire par la création d'un guichet unique pour l'État sur le territoire et nécessitent de s'inscrire dans un plan de financement pluriannuel.



ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉFENDRE LE RÔLE ET LA PLACE DES ÉLUS LOCAUX

L'AMF suit et participe à l'élaboration et la mise en place de toutes les politiques relatives à la transition écologique et énergétique.

Participation aux travaux Économie circulaire

L'AMF a poursuivi son suivi et sa participation dans les nombreux travaux engagés au niveau national (ministère de la Transition écologique, Commissariat général au développement durable, Conseil national de la transition écologique, Ademe, OFB...). Ce travail a porté notamment sur la traduction réglementaire de la loi « Climat » ou la directive « Eau potable ».

Dans ses interventions, l'AMF défend les principes de subsidiarité et de décentralisation qui supposent le respect de l'intégrité des compétences des communes mais aussi la liberté de pouvoir agir localement avec souplesse et moyens. Elle plaide pour que la transition écologique s'organise et se planifie avec les communes et EPCI.

Crise énergétique

Face à la forte hausse des coûts de l'énergie, l'AMF est intervenue à de nombreuses reprises auprès du gouvernement, depuis fin 2021, pour obtenir un bouclier tarifaire ou le retour des tarifs réglementés de vente pour toutes les communes. Elle participe aux travaux lancés par l'État pour l'élaboration de la future Stratégie française énergie climat visant à construire les conditions et la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle a aussi suivi de près les travaux relatifs au Plan de sobriété énergétique et le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables.

D'ici 2050



atteindre la neutralité carbone

Pollutions et pelouses sportives

Les pelouses sportives ont fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics et des fédérations sportives à deux occasions : l'interdiction de l'utilisation des pesticides et l'emploi des granulats en caoutchouc dans les pelouses synthétiques. Face aux positions de blocage de certaines fédérations, l'AMF, avec l'accord des ministères de la Transition écologique et des Sports, a complètement remanié les deux guides prévus pour les rendre utilisables par les collectivités gestionnaires de terrains.

Mission « zéro déchet abandonné »

Pour dégager de bonnes pratiques dans la lutte contre les déchets abandonnés, l'AMF coordonne, en partenariat avec Citeo, Gestes propres et Rudologia, une expérimentation avec cinq communes. Le programme sensibilise et mobilise tous les acteurs locaux : services publics, habitants, acteurs économiques, associations... Il porte aussi sur la prévention et les sanctions.



AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET REVITALISATION COMMERCIALE

UN SOUTIEN CONTINU DES ÉLUS

Urbanisme, aménagement, logement, mobilités... L'AMF défend les intérêts des élus et les accompagne dans les nouvelles réformes.

Ruralité et Outre-mer

Le rapport de l'AMF sur les zones de revitalisation rurales (ZRR) décrit leur rôle indispensable pour préserver des activités sur les territoires les plus fragiles. Elle a aussi contribué aux travaux de l'ANCT : France services, Petites villes de demain, volontariat territorial en administration...

La délégation de maires des départements d'Outre-mer, créée par l'AMF, défend leurs spécificités. Elle a porté des propositions en loi de finances sur des sujets tels que les bases fiscales, la CFE, le logement... Elle a également suivi le projet d'ordonnance adaptant les dispositions de la loi « 3DS » pour prendre en compte leurs besoins.

Transport et mobilités

L'AMF a encouragé le gouvernement à assouplir le dispositif de transfert de la compétence mobilité pour permettre aux territoires de s'en saisir à nouveau. Elle défend la création d'un grand plan de l'État sur les infrastructures ferroviaires, en lien avec les élus locaux. Tout en saluant le déploiement des mobilités douces et électriques et des ZFE, afin de réduire la pollution, l'AMF veille à l'acceptabilité sociale des dispositifs. Enfin, elle prône le renforcement de la sécurité routière.



Réguler les meublés de tourisme

L'AMF accompagne les élus dans leurs relations avec les plateformes d'hébergement entre particuliers. Une note commune AMF-Airbnb les informera sur les nuisances et la régulation des meublés de tourisme dans les zones tendues. En outre, elle a été consultée sur l'expérimentation de « API meublés » et FARITAS, projets de plateformes d'échanges d'informations entre les acteurs concernés par la location de meublés de tourisme.

Urbanisme et aménagement

L'AMF accompagne ses adhérents sur la loi « Climat », notamment pour la mise en œuvre de l'objectif ZAN. Elle a demandé au gouvernement de sécuriser les critères de territorialisation prenant en compte les efforts passés et une acceptation large des projets d'envergure. L'AMF a, aux côtés de Régions de France, obtenu le report de six mois de l'échéance des conférences de SCoT et a porté un recours devant le Conseil d'État contre les décrets d'application afin de sécuriser le dispositif juridique. À la même fin, elle a porté un recours contre l'ordonnance relative au recul du trait de côte. Par ailleurs, l'AMF a lancé, avec Intercommunalités de France, une enquête sur la dématérialisation des permis de construire et a soutenu la classification juridique des « dark stores » dans la catégorie des entrepôts plutôt que dans celle des commerces.

Logement et habitat indigne

L'AMF a participé à l'élaboration des nouvelles dispositions « SRU » de la loi « 3DS » afin de mieux répondre aux contraintes des communes et décentraliser davantage les politiques du logement. Elle a appelé à un modèle financier ambitieux de relance du logement (rénovation énergétique, réhabilitation, construction plus sobre...). S'agissant de la lutte contre l'habitat indigne, elle accompagne les maires sur la réforme des procédures de mise en sécurité des biens et appelle à une aide spécifique pour la prise en charge des travaux d'office.

SERVICES À LA PERSONNE

GARANTIR LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

École, petite enfance, action sociale, santé... L'AMF apporte son expertise sur les différents services aux habitants assurés par les communes.



Éducation

Lors de la crise sanitaire, l'AMF s'est élevée contre les nombreux changements du protocole sanitaire des écoles, sans concertation, et a obtenu de l'État des crédits pour l'acquisition de capteurs de CO₂. Elle a veillé au respect des compétences des acteurs durant des travaux parlementaires (directeurs d'école, numérique éducatif, sport à l'école...). L'AMF attend de l'État des réponses opérationnelles sur la pénurie d'animateurs ou d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Elle s'est préoccupée du sort des écoles de territoires fragiles et des conventions ruralité, dans le contexte d'expérimentations. Elle a accompagné la mise en place du cadre d'évaluation de l'école primaire, en veillant à ce qu'il n'aboutisse pas à une évaluation des politiques des communes. Face à la hausse des coûts de la restauration scolaire, elle a alerté sur les difficultés des collectivités pour soutenir le secteur et maintenir un tarif raisonnable. Elle prône la recherche d'une exception alimentaire au niveau européen pour développer des circuits de proximité.

Culture

L'AMF s'est opposée à la généralisation du pass sanitaire pour l'accès aux équipements municipaux tels que les bibliothèques, et à de nouvelles mesures de fermeture. Elle s'est mobilisée pour s'assurer d'une reprise de l'activité culturelle dans de bonnes conditions au printemps 2022, en veillant à la cohérence des aides de l'État et en nouant des relations avec les professionnels de la culture. L'AMF a suivi de nombreux dossiers comme la lecture publique, avec le lancement de la grande cause nationale 2022, l'élaboration de la loi « Bibliothèques » ou le déploiement progressif du pass culture.

Santé

Plaidant pour une territorialisation des politiques de santé, l'AMF a obtenu des avancées dans la loi « 3DS » (place du maire au sein du conseil d'administration des ARS). Elle a formulé de nombreuses propositions en faveur d'une meilleure accessibilité à l'offre de soins et défend des mesures comme la territorialisation des études de médecine ou la coopération renforcée entre les acteurs. Lors des travaux consacrés aux urgences, elle a alerté sur les fermetures de lits et les risques de renoncement aux soins. L'AMF a aussi poursuivi ses travaux sur la santé mentale et publié un guide dédié pour les élus locaux.



Inclusion des personnes autistes

Le groupe de travail de l'AMF dédié à l'autisme a produit un guide pratique pour les élus locaux visant à faciliter l'inclusion des personnes autistes. Il présente les acteurs et les dispositifs ainsi qu'une entrée par les grandes compétences du bloc communal sur lesquelles agir pour l'inclusion.

Politique de la ville : un acteur à part entière

L'AMF a participé aux travaux du comité de réflexion sur le devenir des contrats de ville et a été entendue, notamment sur l'autonomie de ces contrats vis-à-vis des CRTE. Elle a porté ses propositions auprès de la mission sénatoriale sur le bilan de la politique de la ville qui en a fait largement écho dans son rapport. Durant la campagne présidentielle, elle a publié, avec d'autres associations d'élus, une plateforme sur les attentes en matière de politique de la ville. Par ailleurs, l'AMF a participé à différents groupes de travail (ANCT, ONPV...) et a été auditionnée dans le cadre des travaux parlementaires sur la médiation sociale.



Petite enfance

Associée aux travaux du CESE sur l'éventuelle mise en place d'un service public de la petite enfance, l'AMF a fortement insisté sur les difficultés financières et les manques de moyens humains du secteur. Au sein du Comité de filière petite enfance, elle plaide pour que la pénurie de professionnels n'impacte pas la qualité de l'accueil et pour le déploiement d'un réel plan métier. Un travail avec les régions a été initié en ce sens. Au chapitre financier, l'AMF a obtenu d'être associée à l'élaboration de la future convention d'objectifs et de gestion de la CNAF et plaidera pour une revalorisation des aides de fonctionnement accordées aux crèches.

Action sociale

Au sein du Comité interministériel de lutte contre la précarité alimentaire, l'AMF a souligné l'indispensable rôle de coordination joué par les élus locaux avec les associations. Elle a aussi plaidé pour apporter plus de moyens aux initiatives portées par les communes, notamment pour rapprocher les bénéficiaires de l'aide alimentaire des agriculteurs.

L'AMF s'est engagée en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et d'une meilleure prise en compte de leurs besoins à domicile et en établissement. Le forum organisé lors du Congrès 2021 a été l'occasion de dénoncer auprès de la ministre les importantes pénuries de professionnels et de rappeler la demande urgente d'un réel plan métier.

Sport

Outre le suivi des travaux de l'Agence nationale du Sport et de la mise en place des instances de la gouvernance territoriale du sport, l'AMF a saisi la ministre afin que la CERFRES impose à la fédération de hand-ball l'arrêt de l'utilisation de colles et de résines qui impacte fortement les communes (dégradations et coûts de nettoyage). Elle lui a également fait part des nouvelles obligations imposées par la ligue nationale de volley-ball aux clubs, outrepassant largement ses prérogatives.

Emploi

Lors des travaux sur le contrat d'engagement jeune et le service public de l'emploi, l'AMF a plaidé pour que le bloc communal soit étroitement associé à la gouvernance locale et puisse bénéficier des données et diagnostics, afin de développer des politiques adaptées. Alertée sur les refus de renouvellement ou de recrutement de Parcours emploi compétence, elle a saisi le ministre du Travail pour obtenir un abondement supplémentaire et un examen des demandes des communes par les services déconcentrés.



GESTION PUBLIQUE LOCALE

UN ACCOMPAGNEMENT SUR TOUS LES FRONTS

De l'administration communale à la sécurité en passant par les conditions d'exercice des mandats ou le maire employeur, l'AMF est au service des élus sur les très nombreux sujets de la gestion publique locale.

Marchés publics

Les contrats de la commande publique ont été très impactés par la guerre en Ukraine ou les phénomènes climatiques à répétition. L'AMF a saisi le gouvernement ou des acteurs de la restauration collective et du BTP pour souligner les obstacles rencontrés par les maires (application de la théorie de l'imprévision, fermeture de services, modifications des contrats). Elle a été associée aux groupes de travail engagés par les ministères (hausse des prix, guide des prix...). En parallèle, elle a créé un groupe de travail sur les risques (renouvellement et résiliation des marchés d'assurances).

Pouvoirs de police du maire

En matière de police administrative, l'AMF poursuit son rôle de défense des maires, notamment par le suivi de la loi de 2021 contre la maltraitance animale. Elle participe à des réunions ministérielles de concertation sur le bien-être animal et le maillage vétérinaire, et est devenue membre de l'Observatoire de la protection des carnivores domestiques créé par le ministère de l'Agriculture.

Responsabilité pénale des élus

L'AMF a participé aux travaux de l'Agence française anticorruption pour élaborer un guide destiné aux agents sur les « cadeaux et invitations » dont ils peuvent faire l'objet. Concernant la responsabilité pénale des élus, l'AMF poursuit son travail de pédagogie par la mise en ligne de trois notes sur la prise illégale d'intérêts, la concussion et la corruption passive.

Gestion des risques : réforme des PCS et PICS

Consciente de l'importance d'une meilleure gestion anticipée des risques, l'AMF s'est mobilisée avec les services de l'État dans la rédaction des décrets d'application de la loi « Matras » du 25 novembre 2021 sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS). 20 000 communes et près de 1100 EPCI seront concernés par l'obligation d'élaborer ou de confirmer un PCS, d'ici mi 2024, ou un PICS avant fin 2026. L'AMF organise un forum sur le sujet lors du Congrès 2022.



États généraux de la justice

L'AMF a contribué aux États généraux de la justice en souhaitant une meilleure intégration du maire dans la justice du quotidien ou un développement des liens avec les juges du siège. Elle a participé au rapport du groupe de travail « Relations maires et institutions judiciaires ».

Réforme de la publicité des actes

Pour accompagner les communes et les EPCI dans cette réforme qui bouleverse leurs pratiques depuis le 1^{er} juillet 2022, l'AMF a élaboré deux modèles de délibération, créé une page dédiée sur son site internet et organisé, avec les services de l'État, un webinaire interactif. Le travail se poursuit avec une activité de conseil soutenue.

Élections et état civil

Pour l'organisation des élections, l'AMF a créé sur son site internet deux rubriques dédiées avec des informations pratiques. Outre le conseil aux communes, des réflexions ont été engagées sur la date limite d'établissement des procurations et les procédures de contrôle des opérations de vote. Face à l'afflux des demandes de délivrance de titres d'identité, depuis début 2022, l'AMF et le ministère de l'Intérieur ont mis en place, en mai, un plan d'urgence. Elle a obtenu que l'État débloque 10 M€ pour renforcer les équipements, allouer des dispositifs de recueil (DR) supplémentaires, créer des centres temporaires de recueil, recruter des vacataires... et verser des primes exceptionnelles aux communes cet automne. L'AMF a demandé que l'utilisation des DR mobiles par les agents de préfectures soit pérennisée pour alléger la tâche des communes.



Sécurité

L'AMF collabore avec les partenaires institutionnels et associatifs traitant de la sécurité et plus largement de la défense du territoire. Ce travail s'articule autour de la prévention de la délinquance, la tranquillité publique et la résilience. L'AMF veille de manière équilibrée au rôle du maire et du président d'EPCI, et demeure une force de proposition écoutée. Dans le cadre de la loi « Sécurité globale » et de la LOPMI, elle a obtenu certaines avancées. La prise en compte du risque cyber se manifeste par l'intégration en 2022 de l'AMF au sein du GIP ACYMA (Action contre la cybermalveillance).

Lutter contre les violences envers les élus

Les violences envers les élus augmentent sur la période 2016-2021, selon le ministère de l'Intérieur. Forte de son observatoire, l'AMF poursuit son action pour mieux prévenir et accompagner les élus. Formation à la gestion des incivilités, évaluation des risques ou partenariat avec France Victimes sont autant d'actions promues par l'AMF en lien avec les présidents d'association départementale.



Conditions d'exercice des mandats locaux

Saisie par des agriculteurs, privés d'un complément de retraite agricole au motif qu'ils étaient élus et cotisaient donc à l'Ircantec, l'AMF a obtenu du gouvernement une solution temporaire puis est intervenue auprès du Parlement pour la légaliser dans la loi « Pouvoir d'achat » du 16 août 2022. Sur l'application du droit à la formation des élus, l'AMF a suivi la mise en œuvre de la plateforme « Mon compte élu ». Les premières difficultés ont été relayées auprès de la Caisse des dépôts et du cabinet de la ministre de la Cohésion des Territoires. Un dispositif pérenne a été mis en place grâce à l'aide du directeur de l'Association des maires de Saône-et-Loire qui permet de recenser les blocages dans l'accès au dispositif et d'obtenir un traitement rapide et personnalisé des cas. Enfin, le groupe de travail « Conditions d'exercice des mandats locaux » a recensé les nombreuses difficultés rencontrées par les élus : relations avec les employeurs, conditions financières et sociales, prise en compte des handicaps, articulation entre retraite professionnelle et retraite liée à un mandat local. Elle poursuit ses travaux pour proposer des solutions.



Contrat avec La Poste

Dans le cadre des discussions sur le sixième contrat tripartite de présence postale territoriale 2023-2025, l'AMF défend l'amélioration de la qualité de service des bureaux de poste. Il s'agit d'obtenir des avancées sur l'évolution de leurs horaires d'ouverture (le samedi matin par exemple) ou de trouver des solutions pour limiter leur fermeture intempestive.

Couverture mobile et réseaux

Au sein du comité de concertation France mobile, l'AMF a veillé à ce que les opérateurs de téléphonie mobile respectent leurs obligations de couverture pour les communes retenues dans le cadre du New deal mobile. Elle a pris garde à ce que les loyers versés par les opérateurs pour l'occupation du domaine communal ne soient pas sous évalués. Ambitieux, le plan de fermeture du réseau cuivre, présenté par Orange début 2022, devrait s'achever en 2030. L'AMF a demandé à être associée à son suivi pour s'assurer qu'aucun habitant et qu'aucune entreprise ne soient privés d'une solution technologique lorsque le réseau cuivre sera éteint. D'ici là, elle restera mobilisée pour que la qualité du réseau cuivre soit maintenue jusqu'à sa fermeture.

Le maire employeur

Plusieurs mesures salariales ont rythmé l'année avec l'inflation galopante. De l'alignement des indices de bas de grille sur le SMIC aux revalorisations des carrières des agents de catégories C et B en passant par l'augmentation du point d'indice à 3,5 %, les budgets locaux ont été lourdement impactés.

26

propositions pour valoriser le métier de secrétaire de mairie

L'AMF a redemandé de nouvelles ressources pour donner aux élus les moyens d'exercer leurs fonctions d'employeurs. Une nécessité d'autant plus forte que la FPT souffre d'un manque important d'attractivité. L'AMF rappelle l'urgence d'attirer et fidéliser les talents, motiver et revaloriser les agents ou encore faciliter les parcours et les mobilités. Pour cela, elle entend être automatiquement associée aux évolutions qui les impacteront. Elle a publié 26 propositions pour revaloriser le métier de secrétaire de mairie : dispositions statutaires, situations d'emploi, missions, appellation, profils du métier, qualification et formation initiale, formation tout au long de la carrière, parcours professionnel et rémunération...

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi de Transformation de la fonction publique, la transposition des mesures « Ségur » et d'autres textes réglementaires ont fourni une actualité riche : évolution de la prise en charge des frais de formation des apprentis, création du premier statut d'emploi dans la FPT, réforme des instances médicales, ouverture du mécénat de compétences, entrée en vigueur du Code de la fonction publique, premier plan santé, généralisation de la médiation préalable obligatoire... Enfin, l'AMF participe à la négociation collective sur la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) avec la signature, en juillet, du premier accord de méthode dans la FPT au niveau national.

EUROPE ET INTERNATIONAL

UNE FORTE MOBILISATION

Financements européens

En réponse aux besoins d'information des communes et intercommunalités, l'AMF s'est fortement mobilisée sur les différents dispositifs de financements européens. Elle a ainsi proposé des interventions dans les départements et par le biais de webinaires dédiés. Elle a aussi accompagné les élus par des conseils pour les orienter sur les différentes possibilités de financements qu'offrent les fonds européens structurels ou les fonds thématiques.

Acteurs de la politique étrangère de la France

Alors que la France a présidé l'Union européenne sur le premier semestre 2022, l'AMF a fait part à de nombreuses reprises de son regret de voir les communes et leur intercommunalité peu associées. Et cela malgré la tenue à Marseille, les 3 et 4 mars, du Sommet européen des villes et des régions. Sur la scène internationale, l'AMF poursuit son travail de plaidoyer, aux côtés des régions et des départements, auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il vise à faire valoir les actions internationales des communes et intercommunalités pour qu'elles soient reconnues comme de véritables acteurs de la politique étrangère de la France.



Aide à l'Ukraine et à ses communes

L'AMF s'est mobilisée dès les premières heures du conflit en Ukraine, de façon concrète et pionnière pour faciliter l'accueil des réfugiés comme l'envoi de l'aide humanitaire en Ukraine et dans les pays limitrophes. Le partenariat avec la Protection civile conclu le 1^{er} mars, pour la collecte et l'acheminement de dons, a permis de collecter 15 000 palettes de dons matériels, dont 9 000 ont été envoyées aux Ukrainiens. Les équipes de la Protection civile continuent d'acheminer des palettes entières de dons aux frontières pour ensuite être distribuées dans le pays. Afin d'accompagner les communes et les CCAS, l'AMF a conclu un partenariat avec le groupe United B pour meubler 1 000 logements. Cette action est une réussite car les 1 000 logements ont été atteints, grâce à notre réseau d'Associations départementales de maires, permettant ainsi aux nombreux CCAS de remplir leur rôle.

L'AMF travaille désormais, aux côtés de l'Ambassade d'Ukraine en France, à la reconstruction des communes ukrainiennes, notamment Irpin avec laquelle elle a signé une convention, et au-delà à la mise en place de partenariats entre communes.

Un groupe de travail transfrontalier

Le groupe de travail créé par l'AMF sur la coopération transfrontalière couvre de nombreux secteurs : emploi, inclusion sociale, environnement, transports... Ils sont importants pour les élus concernés dans le développement territorial et la mise en place de services publics de proximité. Le groupe de travail doit permettre de mesurer, anticiper et faciliter les questions posées.

ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

PARTICIPER À LA FABRIQUE DE LA LOI

Comité législatif de l'AMF

La XV^{ème} législature s'est achevée fin février et l'activité parlementaire a été suspendue en raison des élections présidentielle et législatives. David Lisnard, le président de l'AMF, a pu rapidement, après son élection, échanger avec les deux présidents des Délégations aux collectivités et à la décentralisation du Sénat et de l'Assemblée nationale. Ce fut pour lui l'occasion de présenter les priorités de l'AMF et sa volonté de créer un comité législatif et réglementaire (lancement des travaux et première réunion le 10 mai) pour contribuer à rendre la loi et le règlement plus adaptés aux problématiques des collectivités.

Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) :

312 

textes soumis
dont **184** examinés
en **19** séances.

Relations avec le Parlement :

100 

auditions et
80 amendements
déposés.

(septembre 2021 à septembre 2022)

Certains apports de la loi « 3DS »

S'agissant de la loi « 3DS », l'AMF a beaucoup contribué aux travaux préalables engagés au Sénat. Ils s'étaient concrétisés par l'adoption en octobre 2020 de deux propositions de loi (une organique et une constitutionnelle) sur les libertés locales, reprises en partie par voie d'amendements dans le texte gouvernemental. Sa mobilisation fut forte durant l'examen du projet de loi dont l'ambition initiale était très en deçà des attentes pour une nouvelle étape de décentralisation, consacrant un véritable principe de subsidiarité. La nouvelle loi comporte certaines dispositions bénéfiques aux élus locaux (voirie d'intérêt communautaire et métropolitain, précision du pouvoir des maires sur l'implantation des éoliennes...). Beaucoup de mesures furent adoptées lors de la commission mixte paritaire, ce qui est assez inédit dans la façon de concevoir la loi.

Rôle renforcé de l'AMF

Les travaux de la XVI^{ème} législature ont démarré en session extraordinaire avec des textes sur le pouvoir d'achat. Le contexte de majorité relative pour le gouvernement renforce le rôle de l'AMF au Parlement. Elle a notamment obtenu que les élus locaux retraités agricoles puissent enfin bénéficier de leur complément de retraite avant la fin de leur mandat. Une dotation de soutien de 430 M€, en raison de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation des prix, a été obtenue, même si l'AMF défendait avant tout une revalorisation du montant de DGF à hauteur de l'inflation.



Discussion budgétaire

Lors de la discussion budgétaire, l'AMF a alerté sur la sous-consommation des crédits votés en lois de finances pour les dotations d'investissement. Elle ainsi obtenu que 80 % de l'enveloppe départementale (pour la DETR) ou régionale (pour la DSIL) soient notifiés pendant le premier semestre de l'année civile. Autre résultat acquis : la publication des subventions sur le site internet de la préfecture le 31 juillet au lieu du 31 septembre. L'entrée en vigueur de cette mesure se fera en 2023. Par ailleurs, elle a accompagné le travail de la députée Stella Dupont sur la dotation de solidarité rurale (DSR) afin qu'elle soit maintenue pour certaines communes nouvelles.

LES AVANCÉES OBTENUES PAR L'AMF

En matière législative et réglementaire

La loi « 3DS » comporte certaines mesures bénéfiques pour les élus locaux, ayant été portées par amendements proposés par l'AMF aux parlementaires : voirie d'intérêt communautaire et métropolitain, précision du pouvoir des maires sur l'implantation des éoliennes, renforcement des outils d'appropriation foncière. Dans la même loi, l'AMF a obtenu le report de six mois de l'échéance des conférences de SCoT. Elle a aussi participé à l'élaboration des nouvelles dispositions de la loi « SRU », intégrées dans la loi « 3DS », permettant une application plus adaptée aux contraintes des communes et une plus grande décentralisation des politiques du logement notamment dans les procédures d'attribution et la définition des zonages. Dans l'application de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, l'AMF a réussi à avoir un délai supplémentaire de six mois pour que les communes concernées par le retrait du trait de côte puissent se positionner sur leur classement et leur intégration dans le dispositif de transfert de compétences. Par ailleurs, elle a obtenu une revalorisation de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) des secrétaires de mairie et un allègement des obligations des maires en matière de médiation avec les usagers en matière de laïcité.

Rencontre des libertés locales

À l'occasion de l'élection présidentielle 2022, l'AMF, Régions de France et Départements de France, sous la bannière de Territoires Unis, se sont mobilisées en invitant les candidats à l'élection présidentielle à s'exprimer sur le thème des libertés locales, le mardi 15 mars 2022 au Beffroi de Montrouge. Les candidats ont pu présenter leur projet concernant les collectivités locales et réagir sur les orientations et engagements communs défendus par Territoires Unis. C'est devant une audience de plus de 500 élus représentants les territoires de métropole et d'Outre-mer, que les candidats ont été tour à tour entendus et questionnés sur leur vision et leur programme pour les territoires. À cette occasion, les trois associations de Territoires Unis ont également présenté leur contribution commune, ainsi que leurs propres plateformes de propositions.

En matière financière

La loi de finances pour 2021 avait supprimé l'application du FCTVA pour les frais d'études, d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme à compter de l'exercice budgétaire 2021. L'AMF a obtenu, en loi de finances rectificative pour 2021, la réintégration des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre au sein de l'assiette automatisée. Des inflexions ont aussi été apportées par l'AMF aux lois de finances pour 2022 comme la prise en compte des bases supplémentaires de taxe d'habitation 2020 dans le calcul de la compensation augmentée ainsi de 100 M€, ou la compensation du foncier bâti. Par ailleurs, elle a obtenu la prolongation du dispositif de compensation partielle des surcoûts générés par la crise sanitaire. Lors de la crise sanitaire, l'AMF a demandé et obtenu de l'État des crédits pour l'acquisition de capteurs de CO₂.

Conditions d'exercice des mandats locaux

Saisie par des agriculteurs privés d'un complément de retraite agricole au motif qu'ils étaient élus et cotisaient donc à l'Ircantec, l'AMF a convaincu les ministres concernés de régler cette difficulté. De façon temporaire dans un premier temps (lettre ministérielle du 25 mars 2022) puis définitivement dans la loi « pouvoir d'achat » du 16 août 2022. Par ailleurs, elle a obtenu le relèvement à 150 000 € du seuil d'obligation de certification des organismes de formation, ce qui exonère une grande partie des associations départementales de maires.



LA VIE DU RÉSEAU

EN CHIFFRES



280 000

visiteurs uniques
mensuels sur
www.amf.asso.fr

290

newsletters éditées



12

guides pratiques
édités



87

communiqués
de presse



16

conférences
de presse



10

études et enquêtes
thématiques



LA VIE DU RÉSEAU

L'AMF AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

DEUX MISSIONS ESSENTIELLES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Une force de proposition et de représentation auprès des élus (plus de 34 000 adhérents)

L'AMF est au côté de ses adhérents pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Les instances décisionnelles

Le Président, David Lisnard

Élu pour trois ans par l'Assemblée générale, il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

Chaque année, lors de l'Assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

Le Bureau

L'Association est administrée par un Bureau représentatif de toutes les sensibilités politiques. Il est composé de trente-six membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

Le Premier vice-président délégué, André Laignel

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est associé aux missions de représentation du Président de l'AMF auprès des pouvoirs publics. Il prépare, au nom du Bureau les résolutions soumises à l'Assemblée générale. Il est chargé du suivi de l'intercommunalité et associé aux communications de l'AMF.

Le Comité directeur

Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'association départementale. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur.

La Secrétaire générale, Murielle Fabre

Désignée au sein du Bureau pour trois ans, elle est chargée de l'organisation des travaux de l'Association. Elle prépare, au nom du Bureau, le rapport d'activité soumis à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Le Trésorier général, François Deluga

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'Association et acquitte les dépenses ordonnancées par le Président.

LES COMMISSIONS PERMANENTES ET GROUPES DE TRAVAIL

Les travaux et les décisions du Bureau et du Comité directeur sont préparés par des commissions permanentes qui, sur l'initiative de leurs deux co-présidents, peuvent inscrire à l'ordre du jour toutes les questions relevant de leur domaine de compétence.

Les commissions peuvent décider de la constitution en leur sein de groupes de travail permanents ou ponctuels en fonction de l'actualité. Aujourd'hui 18 commissions et 16 groupes de travail réunissent plusieurs centaines d'élus, de toute sensibilité et représentatifs de tous les territoires.

L'ensemble de ces lieux d'échange, de rencontre et de réflexion sont la garantie indispensable d'une analyse fine des réalités locales permettant de proposer des évolutions d'ordre réglementaire et législatif.

18 COMMISSIONS PERMANENTES

CO-PRÉSIDENCES

Affaires sociales

Luc Carvounas
Maire d'Alfortville (94)

Aménagement, urbanisme, habitat, logement

Constance de Pélichy
Maire de La Ferté-Saint-Aubin (45), VP de la CC des Portes de Sologne

Sylvain Robert
Maire de Lens (62), président de la CA de Lens Liévin

Comité législatif

Guy Geoffroy
Maire de Combs-la-Ville (77)

Jean-Pierre Bouquet
Maire de Vitry-le-François (51)

Culture et patrimoine

Florence Portelli
Maire de Taverny (95)

Jean-Marc Vayssouze-Faure
Maire de Cahors (46), président de la CA du Grand Cahors

Développement économique, tourisme, commerce

Alain Chrétien
Maire de Vesoul (70), président de la CA de Vesoul

Pierre-Alain Roiron
Maire de Langeais (37)

Éducation

Delphine Labails
Maire de Périgueux (24)

Frédéric Leturque
Maire d'Arras (62), président de la CU d'Arras

Europe

Thibaut Guignard
Maire de Plœuc-L'Hermitage (22)

Christophe Rouillon
Maire de Coulaines (72), VP de Le Mans Métropole

Finances et fiscalité locales

Pierre Breteau
Maire de Saint-Grégoire (35)

Antoine Homé
Maire de Wittenheim (68), VP de Mulhouse Alsace Agglomération

Fonction publique territoriale et ressources humaines

Jean-Pierre Bosino
Maire de Montataire (60)

Murielle Fabre
Maire de Lampertheim, VP de l'Eurométropole de Strasbourg (67)

Intercommunalité

Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Maire d'Albi (81), présidente de la CA du Grand Albigeois

André Laignel
Maire d'Issoudun (36), président de la CC du Pays d'Issoudun

Numérique

Patrick Molinoz
Maire de Venarey-lès-Laumes (21), président de la CC du Pays d'Alésia et de la Seine

Michel Sauvade
Maire de Marsac-en-Livradois (63)

Politique de la Ville et cohésion sociale

Catherine Arenou
Maire de Chanteloup-les-Vignes (78)

Hélène Geoffroy
Maire de Vaulx-en-Valin (69)

Prévention de la délinquance et Sécurité

Jean-Paul Jeandon
Maire de Cergy (95), président de la CA de Cergy-Pontoise

Frédéric Masquelier
Maire de Saint-Raphaël (83), président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Santé

Claire Peigné
Maire de Morancé (69)

Frédéric Chéreau
Maire de Douai (59)

Sport Jeux olympiques et paralympiques 2024

Sylvie Miceli-Houdais
Maire de Rognac (13)

David Lazarus
Maire de Chambly (60)

Mohamed Gnabaly
Maire de l'Île-Saint-Denis (93)

Joffrey Zbierski
Maire de Provin (59)

Territoires ruraux

Cécile Gallien
Maire de Vorey (43),

Karine Gloanec-Maurin
Présidente de la CC des Collines du Perche (41)

Transition écologique

Bertrand Hauchecorne
Maire de Mareau-aux-Prés (35)

Christian Métairie
Maire d'Arcueil (94)

Transports, mobilité, voirie

Frédéric Cuillerier
Maire de Saint-Ay (45)

Sylvain Laval
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38), VP de Grenoble-Alpes Métropole

16 GROUPES DE TRAVAIL

Autisme

Daniel Fasquelle
Maire du Touquet-Paris-Plage (62)

Communes nouvelles

Philippe Chalopin
Maire de Baugé-en-Anjou (49)

Paul Carrère
Maire de Morcenx-la-Nouvelle (40)

Conditions d'exercice du mandat

Catherine Lhéritier
Maire de Valloire-sur-Cisse (41)

Frédéric Roig
Maire de Pégairolles de l'Escalette (34)

Coopération transfrontalière

Sébastien Populaire
Maire de Touillon-et-Loutelet (25)

Didier Cujives
Maire de Paulhac (31)

Déchets

Roger Le Goff
Maire de Fouesnant (29), président de la CC du Pays Fouesnantais

Nicolas Soret
Président de la CC du Jovinien (89)

Emploi et insertion (rattaché à la commission affaires sociales)

Mohamed Gnabaly
Maire de l'Île Saint-Denis (93)

Marie-Claude Jarrot
Maire de Montceau-les-Mines (71)

Foncier

Pierre Ducout
Maire de Cestas (33)

Thierry Boidé
Maire de Saint-Géraud-de-Corps (24)

Forains et circassiens

Arnaud Tanquerel
Adjoint au maire de Bayeux (14)

Bertrand Ringot
Maire de Gravelines (59)

Laïcité

Gilles Platret
Maire de Chalon-sur-Saône (71)

Michaël Delafosse
Maire de Montpellier (34)

Littoral

Dominique Cap
Maire de Plougastel-Daoulas (29)

Hervé Bouyrie
Maire de Messanges (40)

Logement-Habitat-Hébergement

Thierry Repentin
Maire de Chambéry (73)

Fabian Jordan
Maire de Berrwiller (68), président de Mulhouse agglomération

Petite enfance

Clotilde Robin
1^{ère} adjointe au maire de Roanne (42)

Xavier Madelaine
Maire d'Amfreville (14)

Prévention des risques

Éric Ménassi
Maire de Trèbes (11)

Sébastien Leroy
Maire de Mandelieu-la-Napoule (06)

Promotion des femmes dans les exécutifs locaux

Cécile Gallien
Maire de Vorey (43)

Édith Gueugneau
Maire de Bourbon-Lancy (71)

Relations internationales et coopération décentralisée

Louis Giscard d'Estaing
Maire de Chamalières (63)

Léonore Moncond'huy
Maire de Poitiers (86)

Restauration scolaire

Virginie Lanlo
Adjointe au maire de Meudon (92)

Gilles Pérole
Adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06)

13 MAIRES-RÉFÉRENTS

Accompagnement du mouvement des communes nouvelles

Jean-Marc Vasse
Maire de Terres-de-Caux (76)

Accessibilité

Jean Hingray
Maire de Remiremont (88)

Brexit

Natacha Bouchart
Maire de Calais (62)

Commande publique

Pierre Le Goff
Maire de Guimaëc (29)

Délais de paiement

Jean-Pierre Duez
Maire de Saint-Paul (33)

Energies renouvelables

Michael Weber
Maire de Woelfling-lès-Sarreguemines (57)

Gens du voyage

Patrick Delebarre
Maire de Bondues (59)

Tony Bernard
Maire de Châteldon (63)

Logement social

Jean-Pierre Bouquet
Maire de Vitry-le-François (51)

Patrimoine

David Nicolas
Maire d'Avranches (50)

Risques technologiques et naturels

Christophe Ferrari
Président de Grenoble Alpes Métropole (38)

Sécurité civile

Thierry Lagneau
Maire de Sorgues (84)

Bastien Coriton
Maire de Rives en Seine (76)

Sécurité routière

Jean Girardon
Maire de Mont-Saint-Vincent (71)

Yves Goasdoué
Maire de Flers (61)

Sites et sols pollués

Jean-Louis Denoit
Maire de Viviez (12)



Mais aussi

La mission-flash sur les Zones de revitalisation rurale (ZRR) co-présidé par Ludovic Rochette, maire de Brognon (21) et Régine Poveda, maire de Meilhan sur Garonne (47)

Et la Délégation des départements d'Outre-mer réunissant les présidents des associations départementales ultramarines

LES SERVICES DE L'AMF

AIDER AU QUOTIDIEN LES ADHÉRENTS DE L'AMF

Une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales

Quatre-vingt-quatre personnes travaillent au siège de l'AMF, sous l'autorité du directeur général Éric Verlhac et de la directrice adjointe Corinne de La Mettrie, au service des adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille législative et réglementaire sur toutes les questions touchant les collectivités territoriales (voir l'organigramme ci-après page 34).



Service Formation des élus

Pour accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur mandat, l'AMF a sollicité et obtenu du ministère de l'Intérieur, l'agrément pour la formation des élus. À la faveur de cet agrément, l'association a conçu une offre formation qui s'adresse, soit aux élus qui souhaitent se former individuellement, soit aux Associations départementales de maires qui souhaitent mettre en place dans leur département un contenu issu du catalogue spécialement conçu à leur intention.

L'AMF s'appuie sur un réseau de formateurs internes et fait également appel à des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

De juin 2021 à juin 2022, le service formation a organisé 108 formations (+ 15 % par rapport à 2020-2021) au profit de 1 103 participants. Le taux de satisfaction général reste élevé puisque près de 99 % des élus formés estiment que les formations de l'AMF ont répondu en tout ou partie à leurs attentes.

Six départements



- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

Neuf missions spécialisées



- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale
- Numérique et Poste

Quatre services transversaux



- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
 - Le service administration et finances
 - Le service ressources humaines et moyens généraux
 - Le service systèmes d'information
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- Les rédactions de *Maires de France* et de *Maire-info*

INFORMATION ET COMMUNICATION

PARTAGER L'EXPERTISE DE L'AMF

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales en relayant ses activités et productions.

L'AMF répond ainsi à un objectif essentiel : aider ses adhérents au quotidien dans leur action à un moment où les enjeux auxquels ils doivent faire face sont très importants pour l'avenir de nos communes et intercommunalités.

Les publications

• Maires de France, LE MAGAZINE

Maires de France est le magazine de référence des maires et des élus locaux. Édité par l'AMF, il apporte chaque mois à ses abonnés l'essentiel de l'information : actualité des collectivités, décryptage juridique, bonnes pratiques de gestion locale, contenus sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice du mandat. Le site mairesdefrance.com propose un fil continu d'actualités, des dossiers d'information, la version numérique du mensuel et l'accès aux archives du magazine, ainsi qu'à la newsletter *Maire-info*.

• Maires de France, LA LETTRE

Publiée le 15 de chaque mois en 34 000 exemplaires, cette lettre gratuite de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.



Les services en ligne

• Le site Internet

www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 280 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois.

• Les newsletters en ligne

www.maire-info.com



Quotidien d'information gratuit en ligne, la newsletter *Maire-info* présente, depuis 2000, l'actualité des collectivités locales en temps réel ; plus de 64 000 abonnés

bénéficient tous les jours de ce service de dépêches rédigées par des journalistes spécialisés.

AMFInfo

L'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF, est aujourd'hui diffusé à plus de 49 000 abonnés chaque jeudi. Il valorise les services, les actions et les positions de l'AMF. C'est également un moyen d'information auprès des élus locaux, de leurs agents et des personnes intéressées par la vie locale.



IntercoActu

Le bimensuel dédié aux intercommunalités compte plus de 9 200 abonnés. Cette lettre comprend notamment un article politique

à la Une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.

• L'AMF sur les réseaux sociaux

Twitter

Le compte Twitter de l'AMF (37 000 abonnés), @l_amf, délivre une information rapide et réactive à ses membres et à toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.

Facebook

La page Facebook de l'AMF (12 996 abonnés), @AMFmairesdeFrance relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.

LinkedIn

L'AMF par sa présence sur LinkedIn, réseau social professionnel, met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses services auprès de plus de 19 200 abonnés.



Instagram

La page Instagram de l'AMF @amf_maires_de_france, créée dans le cadre du concours photo #MaCommuneJyTiens organisé à l'occasion du 102^e congrès de l'AMF, relaie, lors des événements majeurs de l'Association, les principales informations et publications.

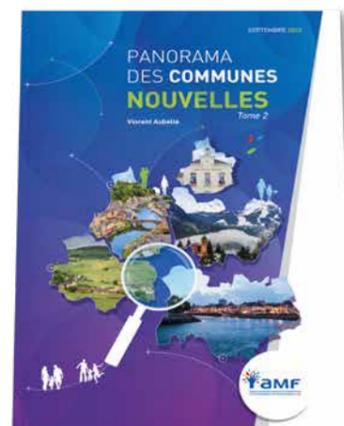
YouTube

Créé en 2018, le compte YouTube de l'AMF relaie l'intégralité des contenus vidéos réalisés par l'Association. Il comptabilise aujourd'hui plus de 300 vidéos : rencontres, débats, films pédagogiques ...

• **Maires.tv, la web tv du Congrès et du SMCL**

• **AMF TV**
C'est la webtv de l'AMF qui assure la couverture de l'actualité de l'Association et des collectivités locales par le biais de reportages et d'interviews, réalisés par la rédaction de Maire-info et Maires de France.

• **L'application AMF**
Cette application sur smartphone vous permet de suivre toute l'actualité de l'AMF partout et très rapidement. À l'occasion du Congrès, elle donne accès à toute l'actualité et aux informations pratiques liées à cet événement. Elle est disponible gratuitement sur Appstore ou Playstore.



Les éditions

• **Le rapport annuel**

Le rapport annuel de l'AMF présente chaque année aux adhérents le résultat de son action. Prises de position, saisines écrites du gouvernement, amendements législatifs, conseils aux adhérents, formations... autant d'exemples de la vitalité de l'Association.

• **Les guides**

L'AMF met à disposition sur son site Internet des guides pratiques téléchargeables gracieusement sur son site Internet. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau » qui permettent de mutualiser l'expertise de l'AMF avec des Associations départementales de maires et des partenaires, dans une collection nationale.

- « Panorama des communes nouvelles » – Tome 2 (octobre 2022)
- « Plan sobriété d'urgence : 10 actions pour aider les collectivités à passer l'hiver » (AMF – Amorcel) (septembre 2022)
- Guide sur « Le maire face aux conduites addictives » réalisé avec la MILDECA (juillet 2022)
- Guide sur le statut de l'Élu(e) local(e) (mis à jour en août 2022)
- Guide pratique « 2020-2026 créer une commune nouvelle » (octobre 2021)

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES

Au service des élus, un réseau actif qui couvre l'ensemble du territoire de métropole et d'Outre-mer



↑ Séminaire AMF - AD le 4 octobre 2022

L'AMF fédère un réseau de 102 associations départementales (AD) avec lesquelles elle entretient des relations denses. Au plus près des communes et des intercommunalités de France en métropole et en Outre-mer, ce réseau renforce la proximité entre l'AMF et ses adhérents. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent les élus dans l'exercice de leurs missions. Les structures sont complémentaires et c'est la force du réseau. Les Présidents d'AD jouent le rôle de porte-parole des élus de leur département pour faire remonter les problématiques qui se posent sur leur territoire et les initiatives locales à partager. Ils remplissent également un rôle d'interface en transmettant les positions de l'AMF, les informations juridiques et techniques et tous les travaux portés par l'Association des maires de France. Les directeurs d'AD sont des partenaires quotidiens des équipes de l'AMF, au service des élus qu'ils conseillent et orientent.

Le Président de l'AMF David Lisnard a souhaité renforcer et optimiser le réseau au sein de l'AMF. Ainsi, depuis décembre 2021, un Secrétaire général adjoint en charge du Réseau a été désigné par le Bureau de l'AMF. Il s'agit de Joël Balandraud, également Président de l'Association départementale des maires, adjoints et présidents de communauté de la Mayenne (voir interview ci-contre) Par ailleurs, les membres du Bureau de l'AMF ont participé activement aux congrès et Assemblées générales des AD. Enfin, pour la première fois, un séminaire de travail s'est tenu le 4 octobre dernier. Il a réuni les équipes des AD (présidents et directeurs) et les équipes de l'AMF (membres du Bureau et du personnel) afin de réfléchir collectivement à de meilleures synergies, à des collaborations plus efficaces, à des objectifs partagés. Ce séminaire a rassemblé plus de 160 personnes.

Question à Joël Balandraud

Q. Monsieur le Secrétaire général adjoint, le Président de l'AMF vous a confié une mission nouvelle au sein de l'AMF : animer et optimiser le réseau, comment déclinez-vous cette mission ?

R. Cette mission doit avant tout être utile aux AD dans leurs pratiques et utile à l'AMF pour être au plus près des élus. J'ai été élu Président d'AD récemment (en 2020) et je sais que lorsqu'on est nouvellement élu dans une AD, avec parfois une nouvelle équipe, on a besoin de connaître les bonnes pratiques des autres AD. J'ai donc une volonté de partage des bonnes pratiques afin que les réussites des uns puissent être suivies par les autres, afin que les plus fragiles puissent être épaulés et accompagnés.

LES NOUVEAUX PRÉSIDENTS

- Éric MÉNASSI**, Aude (11)
- Jacky QUESSON**, Charente-Maritime (17)
- Philippe BAYOL**, **Nicolas SIMONNET**, Creuse (23)
- Luc BERTHOUD**, Savoie (73)
- Philippe BARRY**, Haute-Vienne (87)
- Françoise LECOUFLE**, Val-de-Marne (94)
- Michel-Ange JÉRÉMIE**, Guyane (973)
- Sonia LAGARDE**, Nouvelle Calédonie (988)

LES NOUVEAUX DIRECTEURS

- Perle ALVES-CONDÉ**, Calvados (14)
- Valérie PITOUS**, Lot-et-Garonne (47)
- Laurent GUYOT**, Loire-Atlantique (44)
- Guillaume BONICEL**, Lozère (48)
- Béatrice BOUDARD**, Creuse (23)
- Caroline MEUNIER**, Maine-et-Loire (49)

Les déplacements des élus

Les instances de l'AMF étaient présentes à plus de 65 manifestations départementales, dont 22 participations du Président David Lisnard à des Assemblées générales, Congrès et réunions d'AD.



← 16 sept 2022 - Rencontre de David Lisnard, président de l'AMF, avec les membres du Conseil d'administration de l'AD de l'Allier



↑ 23 sept 2022 - Guillaume Guérin, vice-président de l'AMF, lors de l'AG des maires de la Creuse



↑ 7 octobre 2022 - Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF, à l'AG des maires de l'Ain

16 mars 2022 - Le Conseil d'Administration de l'ANDAM reçu par David Lisnard et Joël Balandraud



L'ANDAM

L'Association nationale des directeurs d'associations de maires travaille en partenariat avec l'AMF pour accompagner les équipes des AD dans leur organisation et pour favoriser les collaborations interdépartementales.

LES SERVICES SPÉCIFIQUES DE L'AMF



Mairie 2000, conçue en 1985 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations et la CAECL a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires. Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels qui adhèrent à l'Association. Elle contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents. En 2022, Mairie 2000 a contribué à l'organisation de près de 45 réunions d'information pour les élus et soutenu financièrement les actions de formation d'une quarantaine d'associations départementales de maires. Sa plateforme de mooc a par ailleurs été étoffée et propose désormais huit cours en ligne à destination des élus locaux.

LES PARTENAIRES de Mairie 2000

Les membres fondateurs : AMF, Caisse des Dépôts et Consignations

Les membres adhérents : ADEME, CNP-Assurances, CITEO, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes), CSN (Conseil supérieur du notariat), EDF, GRTGaz, Groupe La Poste, MNT, Orange, OGE (Ordre des géomètres experts), Routes de France, RTE (Réseau de transport de l'électricité), SACEM, SMACL, UGAP.

Président : Philippe Laurent
Directrice : Nathalie Dotres

www.mairie2000.asso.fr



Fonpel est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de constituer une retraite par rente*. L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation (art. L. 2321-2 du CGCT). Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à retraite garantie dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu. Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle ou d'un versement unique en capital. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits et les versements uniques en capital assujettis à la fiscalité de l'assurance vie sur le montant des intérêts produits.

Le régime, assuré par CNP Retraite, est piloté par l'Association Fonpel.

* Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

- Président**
Jacques Péliissard
- Secrétaire général**
Jean-Paul Lefebvre
- Trésorière**
Chantal Bourragué
- Administrateurs**
Jérôme Bascher, Sébastien Blanc, Anne-Marie Cousin, Daniel Dein, Jean Girardon, David Lagleyze, Odette Mader, Claude Raynal, Laurence Trastour-Isnart
- Directeur**
Éric Verlhac
- Chargée de mission**
Delphine Breure

Informations, études personnalisées et adhésions

Gestion administrative des adhérents
Fonpel-Sofaxis - CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
02 48 48 21 40

Association Fonpel
41 quai d'Orsay - 75007 Paris
01 44 18 13 97
fonpel@amf.asso.fr
www.fonpel.com

CHIFFRES CLÉS 2021

- 17 766 k€** Prestations versées
- 12 969 k€** Cotisations perçues
- 366 838 k€** Provision Technique Spéciale**
- 17 203** Comptes gérés
- 58,45 ans** Âge moyen des cotisants
- 74,51 ans** Âge moyen des rentiers

**La Provision Technique Spéciale du régime représente la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéfices et diminuée des paiements des rentes).



LE BUREAU DE L'AMF

OCTOBRE 2022



David LISNARD
président,
maire de Cannes (06)



André LAIGNEL
premier vice-
président délégué,
maire de Issoudun (36)



Murielle FABRE
secrétaire générale,
mairie de
Lampertheim (67)



François DELUGA
trésorier général,
mairie de Le Teich (33)



Philippe LAURENT
deuxième vice-
président,
mairie de Sceaux (92)



Guy GEOFFROY
vice-président,
mairie de
Combs-la-Ville (77)



Gaël PERDRIAU
vice-président,
mairie de
Saint-Etienne (42)



**Jacqueline
BELHOMME**
mairie de Malakoff (92)



Catherine VAUTRIN
vice-présidente,
présidente du
Grand Reims (51)



Joël BALANDRAUD
secrétaire
général adjoint,
mairie d'Évron (53)



Pierre BRETEAU
vice-président,
mairie de
Saint-Grégoire (35)



Frédéric CHÉREAU
vice-président,
mairie de Douai (59)



Alain CHRÉTIEN
vice-président,
mairie de Vesoul (70)



Nicolas DARAGON
vice-président,
mairie de Valence (26)



Michaël DELAFOSSE
vice-président,
mairie de
Montpellier (34)



Cécile GALLIEN
vice-présidente,
mairie de Vorey (43)



Mohamed GNABALY
vice-président,
mairie de l'île-
Saint-Denis (93)



Guillaume GUÉRIN
vice-président,
président de Limoges
métropole (87)



**Bertrand
HAUCHECORNE**
vice-président,
mairie de
Mareau-aux-Prés (45)



Antoine HOMÉ
vice-président,
mairie de
Wittenheim (68)



Marie-Claude JARROT
mairie de Montceau-
les-Mines (71)



Delphine LABAILS
vice-présidente,
mairie de
Périgueux (24)



**Isabelle
LE CALLENNEC**
secrétaire
générale adjointe,
mairie de Vitry (35)



Gilles LEPROUST
vice-président,
mairie d'Allonnes (72)



Frédéric LETURQUE
vice-président,
mairie d'Arras (62)



Catherine LHÉRITIER
vice-présidente,
mairie de
Valloire-sur-Cisse (41)



Christian MÉTAIRIE
vice-président,
mairie d'Arcueil (94)



Patrick MOLINOZ
vice-président,
mairie de Vénarey-
Les Laumes (21)



Nathalie NIESON
vice-président,
mairie de
Bourg-de-Péage (26)



Dominique PEDUZZI
mairie de Fresse-
sur-Moselle (88)



Florence PORTELLI
vice-présidente,
mairie de Taverny (95)



Thierry REPENTIN
secrétaire général
adjoint, mairie de
Chambéry (73)



Christophe ROUILLON
vice-président,
mairie de Coullaines (72)



Joseph SEGURA
secrétaire général
adjoint, mairie de Saint-
Laurent-du-Var (06)



Monique SEMAVOINE
mairie de
Mazères-Lezons (64)



Jean-François VIGIER
trésorier général
adjoint, mairie de
Bures-sur-Yvette (91)

LE
TROMBI-
NOSCOPE

LE COMITÉ DIRECTEUR

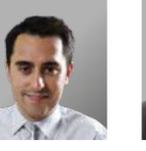
OCTOBRE 2022

 Maider AROSTÉGUY Biarritz [64]	 Isabelle ASSIH Quimper [29]	 Gil AVÉROUS Châteauroux [36]	 Nadège AZZAZ Châtillon [92]	 Jérôme BALOGÉ Niort [79]	 Éricka BAREIGTS Saint-Denis [974]	 Bruno BESCHIZZA Aulnay-sous-Bois [93]	 Charlotte BLANDIOT-FARIDE Mity-Mory [77]
 Laurent BONNATERRE Caudebec-lès-Elbeuf [76]	 Xavier BONNEFONT Angoulême [16]	 Jean-Pierre BOSINO Montataire [60]	 Karim BOUAMRANE Saint-Ouen-sur-Seine [93]	 Natacha BOUCHART Calais [62]	 Jean-Pierre BOUQUET Vitry-le-François [51]	 Philippe BOUYSSOU Ivry-sur-Seine [94]	 Philippe BUISSON Libourne [33]
 Hélène BURGAT Mondeville [14]	 Guislain CAMBIER Potelle [59]	 Luc CARVOUNAS Alfortville [94]	 Salvatore CASTIGLIONE Walters [59]	 François-Xavier CECCOLI San Giuliano [28]	 Frédérique CHARPENEL Soustons [40]	 Gwendoline CHAUDOIR Portiragnes [34]	 Bastien CORITON Rives-en-Seine [76]
 Sandrine COSSERAT Volonne [04]	 Jennifer COURTOIS-PERRISSÉ Rieumes [31]	 Mathieu CUEL Sailles [65]	 Lionel de CALA Altauch [13]	 Héléne de COMARMOND Cachan [94]	 Grégoire de LASTEYRIE Palaiseau [91]	 Constance de PÉLICHY La Ferté-Saint-Aubin [45]	 Jean-François DEBAT Bourg-en-Bresse [01]
 Claire DELANDE Gagnac-sur-Cère [46]	 Richard DELEPIERRE Chesnay [78]	 Jean-Louis DENOIT Viviez [12]	 Christophe DIETRICH Laigneville [60]	 Caroline DOUCERAIN Loges-en-Josas [78]	 Jean-René ETCHEGARAY Bayonne [64]	 Vinciane FABER Louvill [59]	 Daniel FASQUELLE Le Touquet-Paris-Plage [62]
 Claudine FAURE Lacropte [24]	 Christophe FERRARI Le Pont-de-Claix [38]	 Loïc GACHON Vitrolles [13]	 Olivier GACQUERRE Béthune [62]	 Dominique GAMBIE Déville-lès-Rouen [76]	 Sophie GAUGAIN Dozulé [14]	 Hélène GEOFFROY Vaux-en-Velin [69]	 Jean GIRARDON Mont-Saint-Vincent [71]

 Louis GISCARD d'ESTAING Chamalières [63]	 Franck GUÉGUÉNIAT Epron [14]	 Jean-François GUILLAUME Ville-en-Vermois [54]	 Justine GUYOT Decize [58]	 Marie-Hélène HERRY Saint-Malo-de-Beignon [56]	 Alain HUNAUT Châteaubriand [44]	 Jean-Paul JEANDON Cergy [95]	 Benoît JIMENEZ Garges-lès-Gonesse [95]
 Pierre JOUVET Saint-Vallier [26]	 Catherine JULLIEN-BRÈCHES Megève [74]	 Valérie LACROUTE Nemours [77]	 Frédéric LAFFORGUE Castelnaud-le-Lez [34]	 Sonia LAGARDE Nouméa [988]	 Jean-Yves LALANNE Billère [64]	 Nathalie LE YONDRE Audenge [33]	 Florian LECOULTRE Nouzonville [08]
 Serge LÉPINE Camplong-d'Aude [11]	 Sébastien LEROY Mandelieu-la-Napoule [06]	 Marie-Sophie LESNE Le Quesnoy [59]	 Charlotte LIBERT-ALBANEL Vincennes [94]	 Ronan LOAS Ploemeur [56]	 Yvan LUBRANESKI Molières [91]	 Frédéric MASQUELIER Saint-Raphaël [83]	 Sylvie MICELI-HOUDAIS Rognac [13]
 Marylène MILLET Saint-Genis-Laval [69]	 Sébastien MIOSECC Riec-sur-Bélon [29]	 Yannick MOREAU Les Sables-d'Olonne [85]	 Didier MOULY Narbonne [11]	 Mariette MURET-BAUDOIN Noyal-sur-Vilaine [35]	 David NICOLAS Avranches [50]	 Jean-Charles ORSUCCI Bonifacio [2A]	 Brigitte PASSEBOSC Saint-Etienne-au-Mont [62]
 Laurent PEYRONDET Lacanau [33]	 Gilles PLATRET Chalon-sur-Saône [71]	 Sébastien POPULAIRE Touillon et Loutelet [25]	 Édith PUGNET Cabestany [66]	 Michel PY Leucate [11]	 Pascale REQUENNA Hagetmau [40]	 Bertrand RINGOT Gravelines [59]	 Arnaud ROBINET Reims [51]
 Pierre-Alain ROIRON Langeaix [37]	 Stéphane ROSSIGNOL La Grande Motte [34]	 Michel SAUVADE Marsac-en-Livradois [63]	 Jean SELLIER Saint-Sulpice-sur-Risle [61]	 Nicolas SORET Joigny [89]	 Rodolphe THOMAS Hérouville-Saint-Clair [14]	 Marie-Hélène THORVAL Romans-sur-Isère [26]	 Denis THURIOT Nevers [58]
 Jean-Pierre VÉRAN Cotignac [83]	 Paul VIDAL Toussieu [69]	 Louis VOGEL Melun [77]	 Jenny WILLEMIN Martigny-les-Gerbonvaux [88]				

LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

OCTOBRE 2022

 Jean-Yves FLOCHON , Ain (01)	 Thierry ROUTIER , Aisne (02)	 Véronique POUZADOUX , Allier (03)	 Daniel SPAGNOU , Alpes-de-Haute-Provence (04)	 Jean-Michel ARNAUD , Hautes-Alpes (05)	 Jean-Paul DAVID , Alpes-Maritimes (06)	 Olivier PÉVÉRELLI , Ardèche (07)	 Régis DEPAIX , Ardennes (08)
 Norbert MELER , Ariège (09)	 François BAROIN , Aube (10)	 Eric MÉNASSI , Aude (11)	 Jean-Marc CALVET , Aveyron (12)	 Georges CRISTIANI , Bouches-du-Rhône (13)	 Olivier PAZ , Calvados (14)	 Christian MONTIN , Cantal (15)	 Jean-Michel BOLVIN , Charente (16)
 Jacky QUESSON , Charente-Maritime (17)	 Philippe MOISSON , Cher (18)	 Jean-Jacques DUMAS , Corrèze (19)	 Jean-Jacques CICCOLINI , Corse-du-Sud (20A)	 Ange-Pierre VIVONI , Haute-Corse (20B)	 Ludovic ROCHEFFE , Côte-d'Or (21)	 Loïc RAOULT , Côtes-d'Armor (22)	 Philippe BAYOL , Creuse (23)
 Bruno LAMONERIE , Dordogne (24)	 Patrick GENRE , Doubs (25)	 Nicolas DARAGON , Drôme (26)	 Jean-Paul LEGENDRE , Eure (27)	 Joël BILLARD , Eure-et-loir (28)	 Dominique CAP , Finistère (29)	 Philippe RIBOT , Gard (30)	 Jacques OBERTI , Haute-Garonne (31)
 Michel BAYLAC , Gers (32)	 Bernard LAURET , Gironde (33)	 Frédéric ROIG , Hérault (34)	 Pierre BRETEAU , Ille-et-Vilaine (35)	 Claude DOUCET , Indre (36)	 Cédric de OLIVEIRA , Indre-et-Loire (37)	 Daniel VITTE , Isère (38)	 Sandrine GAUTHIER-PACOUD , Jura (39)
 Hervé BOUYRIE , Landes (40)	 Catherine LHÉRITIER , Loir-et-Cher (41)	 Hervé REYNAUD , Loire (42)	 Bernard SOUVIGNET , Haute-Loire (43)	 Maurice PERRION , Loire-Atlantique (44)	 Pauline MARTIN , Loiret (45)	 Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE , Lot (46)	 Jean DIONIS DU SÉJOUR , Lot-et-Garonne (47)

 Alain ASTRUC , Lozère (48)	 Philippe CHALOPIN , Maine-et-Loire (49)	 Charly VARIN , Manche (50)	 Franck LEROY , Marne (51)	 Anne-Marie NÉDÉLEC , Haute-Marne (52)	 Joël BALANDRAUD , Mayenne (53)	 Rose-Marie FALQUE , Meurthe-et-Moselle (54)	 Gérard FILLON , Meuse (55)
 Yves BLEUNVEN , Morbihan (56)	 François GROSODIER , Moselle (57)	 Daniel BARBIER , Nièvre (58)	 Jeffrey ZBIERSKI , Nord (59)	 Alain VASSELLE , Oise (60)	 Philippe VAN-HOORNE , Orne (61)	 Frédéric LETURQUE , Pas-de-Calais (62)	 Pierrette DAFFIX-RAY , Puy-de-Dôme (63)
 Alain SANZ , Pyrénées-Atlantiques (64)	 Viviane ARTIGALAS , Hautes-Pyrénées (65)	 Edmond JORDA , Pyrénées-Orientales (66)	 Vincent DEBES , Bas-Rhin (67)	 Fabian JORDAN , Haut-Rhin (68)	 Claire PEIGNÉ , Rhône (69)	 Alain CHRETIEN , Haute-Saône (70)	 Marie-Claude JARROT , Saône-et-Loire (71)
 Emmanuel FRANCO , Sarthe (72)	 Luc BERTHOUD , Savoie (73)	 Nicolas RUBIN , Haute-Savoie (74)	 Denis MERVILLE , Seine-Maritime (76)	 Guy GÉOFFROY , Seine-et-Marne (77)	 Pierre FOND , Yvelines (78)	 MISSIOUX , Deux-Sèvres (79)	 Bénédicte THIÉBAUT , Somme (80)
 Jean-Marc BALARAN , Tarn (81)	 Bernard PEZOUS , Tarn-et-Garonne (82)	 Hubert FALCO , Var (83)	 Jean-François LOVISOLO , Vaucluse (84)	 Anne-Marie COULON , Vendée (85)	 Marie-Jeanne BELLAMY , Vienne (86)	 Philippe BARRY , Haute-Vienne (87)	 Dominique PEDUZZI , Vosges (88)
 Mahfoud AOMAR , Yonne (89)	 Stéphane GUYOD , Territoire-de-Belfort (90)	 Francisque VIGOUROUX , Essonne (91)	 Jacques KOSSOWSKI , Hauts-de-Seine (92)	 Pierre-Yves MARTIN , Seine-Saint-Denis (93)	 Françoise LECOUFFLE , Val-de-Marne (94)	 Daniel FARGEOT , Val-d'Oise (95)	 Jocelyn SAPOTILLE , Guadeloupe (971)
 Justin PAMPHILE , Martinique (972)	 Michel-Ange JÉRÉMIE , Guyane (973)	 Serge HOAREAU , La Réunion (974)	 Madi MADI SOUF , Mayotte (976)	 Cyril TETUANUI , Polynésie-Française (987)	 Sonia LAGARDE , Nouvelle-Calédonie (988)		

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

OCTOBRE 2022





Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07

Tél. : 01 44 18 14 14 Fax : 01 44 18 14 15

www.amf.asso.fr



Imprimé en novembre 2022